

## 6.4 Le développement des activités sportives à l'École : impliquer les élèves et leurs parents

### L'ESSENTIEL

La pratique sportive des élèves doit être développée en milieu scolaire

Des initiatives clés sont prises dès la rentrée 2010-2011 :

- L'augmentation de la pratique sportive chez les jeunes est favorisée au sein des associations sportives
- Des mesures sont prises à tous les niveaux : comités directeurs, académies, collectivités territoriales

### ➤ La pratique sportive, un enjeu national

À l'occasion de la première journée des « rencontres du sport scolaire », le 25 mai 2010, le ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, a annoncé son souhait de **développer la pratique sportive des élèves au sein des associations sportives scolaires**.

Le développement du sport scolaire contribue en effet à la politique de santé par l'augmentation de la pratique sportive des jeunes.

En outre, l'implication croissante des élèves dans la vie de l'association sportive ainsi que l'organisation des rencontres et des compétitions permettent de responsabiliser les élèves et favoriser leur autonomie et leur prise d'initiative.

Dans le second degré, l'objectif national est de **doubler le nombre de collégiens et de lycéens adhérents à une association sportive scolaire dans les trois ans**.

### ➤ L'association sportive, un levier de développement du sport scolaire

Le sport scolaire est complémentaire des enseignements d'EPS. Il offre à tous les élèves volontaires la **possibilité de pratiquer les activités sportives de leur choix** au sein de l'association sportive scolaire. Pleinement intégrée au projet d'école et d'établissement, l'association sportive participe à l'animation de la vie scolaire et à la réussite des élèves.



## La mise en œuvre de mesures phares dès l'année 2010-2011

- La création d'**une journée du sport scolaire**, pour promouvoir et mieux faire connaître les activités des associations et des fédérations sportives scolaires.
- L'élaboration, dans chaque académie, d'**un plan de développement du sport scolaire** intégré au projet académique.
- **Le développement des partenariats** avec le mouvement sportif français et les collectivités territoriales.
- La nomination d'**un vice-président, parent d'élève, et d'un vice-président élève** dans le comité directeur des associations sportives du second degré.

### TROIS FÉDÉRATIONS SPORTIVES AU NIVEAU NATIONAL

L'Union nationale du sport scolaire (UNSS) fédère les associations de tous les établissements publics locaux d'enseignement et celles des établissements privés sous contrat qui le souhaitent. Cela représente **plus d'un million d'adhérents et 9 561 associations**. Plus de 33 000 enseignants d'EPS en assurent l'animation.

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) fédère les associations présentes dans les écoles primaires publiques. Elle compte **plus de 830 000 adhérents et près de 13 200 écoles affiliées**.

L'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL) fédère les associations des établissements privés.